

Automnales de la Décroissance

Atelier statuts

Discussion sur la transformation d'EPOC en EPPOC (Ecologie Politique, Pacifisme et Objection de Croissance)

Dimanche 27 octobre 14h30 à 16h

Résumé : Entre assemblée générale, bureau politique, conseil des sages, conseil de surveillance, tirage au sort, veto populaire, droit d'initiative militante et jury d'adhérents tirés au sort ce débat - retranscrit sous forme de verbatim -, met en lumière une démarche démocratique proche d'une constituante sur la base d'une réflexion du groupe d'EPPOC.

Partant du constat des carences des partis et de la vie démocratique en général, les réactions des uns et des autres évoluent vers le risque d'entrisme et les suites et actions à mener.

Table des matières

1	Introduction par MS (Eppoc)	2
2	Premières réactions et propositions	3
3	Sur l'entrisme	4
4	Conseil de surveillance	4
5	Désignation du conseil des sages	6
6	Quels projets et quelles actions ?	7

Transcription sous forme de Verbatim par Vincent Bruyère (Eppoc)

1 Introduction par MS (Eppoc)

L'idée de la rencontre d'aujourd'hui est une re-fondation d'EPOC après 10 ans d'existence (création 2012) au nom du pacifisme et de l'objection de croissance avec notamment Marie Noële, Gérard et Michel.

En 2015 le pape François parle de décroissance dans son encyclique et dans la foulée EPOC crée le groupe des Amis de la Décroissance à Nancy.

Après la déclaration de guerre en Ukraine et que des écologistes soutiennent sans réserve l'OTAN, la guerre en Ukraine pose problème à certains d'entre nous et ravive la volonté de transformation d'EPOC en EPPOC avec le P de Politique au côté du pacifisme tout en conservant l'OC - l'objection de croissance.

Pour certains d'entre nous il est devenu secondaire qu'il n'y ait pas « décroissance » dans le nom puisque maintenant des décroissants appellent à la guerre.

L'idée est de structurer un mouvement politique qui puisse être démocratique en dehors des schémas représentatifs classiques, organisés autour d'une AG et d'un bureau exécutif qui cadenasse le pouvoir (dans les partis comme dans la société). Notre recherche est celle d'une organisation paritaire politique qui puisse être transposable à l'ensemble de la société, selon un fonctionnement non oligarchique.

Il s'agit de trouver une organisation qui puisse servir de modèle pour la société, pour résorber un déficit démocratique qui est inscrit dans les institutions représentatives. Tout n'est pas à jeter dans la forme parti, par exemple, il y a des aspects démocratiques plus forts que dans l'élection, qui elle donne souvent des résultats oligarchiques.

La première idée forte est de mettre des gardes fous avec un veto populaire afin que le peuple (ou les adhérents) puisse bloquer des lois en aval et qu'il y ait un droit d'initiative populaire et/ou militante (RIM) en amont du processus de formation des lois.

Une deuxième est de mettre en place un conseil des sages garant des institutions et du bon fonctionnement. Il garantirait l'orientation décroissance, avec 3/4 de femmes par exemple. Il ne serait pas demandé de travail particulier à ce conseil, mais il a un droit de veto en dernière instance.

Pour le reste le bureau politique (BP) ou exécutif travaille et une AG annuelle assoit la souveraineté.

Un conseil de surveillance (CS) ou conseil des adhérents en aval donnerait à partir de 3 adhérents la possibilité de bloquer une décision du bureau politique, en faisant une demande au conseil de surveillance afin qu'il convoque un jury d'adhérents.

On ne peut que constater l'écart entre les exécutifs et les adhérents,

comme c'est le cas des « verts » vis à vis de la guerre en Ukraine, où les leaders sont pris dans le piège de l'accès aux médias, qui oblige au bellicisme, tandis que la majorité des adhérents n'a pas cette contrainte et est plus pacifiste.

Le CS recueille les plaintes contre le bureau politique. Il discute de la recevabilité ou non et convoque 5 à 6 adhérents par TAS (Tirage Au Sort) pour trancher le sujet. C'est un mécanisme de blocage de l'exécutif.

Pour l'amont il y aurait le RIM (Référendum d'Initiative Militante) selon un quorum à définir.

Dans le schéma d'un CS chargé de recueillir les plaintes des adhérents et de les transférer ou non à un jury d'adhérents TAS, avec en amont un droit d'initiative militante (RIM), le plus important est à mon avis le premier. Voilà l'architecture que je vous demande de valider pour la prochaine fois. (MS)

Le rôle du conseil des sages n'est pas à proprement parler actif, il est simplement là pour dire qu'il est décroissant et gardien des valeurs décroissantes, garant des institutions et souverain en dernière instance dans les conflits éventuels. Il n'intervient pas en première instance dans les plaintes, c'est le conseil de surveillance qui gère. (MS)

Dire qu'il est majoritairement composé de femmes au 3/4 ça va bien avec les valeurs décroissantes. C'est aussi l'opportunité de prendre le contrepied du capitalisme patriarcal. (MS)

2 Premières réactions et propositions

Donner un pouvoir à ce conseil des sages (EC). Un pouvoir d'arbitrage éventuellement.

Donner le conseil de surveillance aux femmes leur donnerait du pouvoir (TB).

Dédier le conseil des sages à la révision des statuts permettrait de mieux le caractériser. (VB)

Appeler le conseil des sages conseil constitutionnel, gardien des statuts pourrait lui donner plus de poids. (EC)

A Attac n'ont il pas un conseil des sages? (MS). Pas exactement c'est un conseil scientifique (conseil à caractère économique et politique) avec un pouvoir éditorial sur une lettre d'information. (VB)

L'idée de faire un conseil avec un contrat moral, sans force contraignante fait qu'il peut devenir un groupe potiche. Attention à la république bananière. (EC)

Donner au conseil de sages un droit de veto sur l'orientation politique (exemple du nucléaire) leur permettrait d'exercer leur sagesse.

Le conseil des sages est un peu de l'affichage décroissant. Son rôle est d'être gardien des institutions et de l'orientation (MS) Plutôt que de parler de l'affichage pourrait-on parler du projet ?

Force est de constater que la réunion en cours est en fait un atelier constituant pour faire les statuts d'une association (EC) et c'est très intéressant.

La décroissance dans le titre (d'EPPOC) a disparu et c'est dommage, je propose de mettre décroissance et EPPOC en dessous. Si on met de côté ce point en se disant les sages vont s'en occuper je dis non car tout le monde doit s'en occuper. C'est quand même la décroissance qui nous réunit. Pour cette re-fondation on met en haut Décroissance et en dessous EPPOC. (Gérard)

Proposition de participants > Décroissante EPPOC ou EPPOC décroissance ou EPPOC décroissante.

Moi je crois pas que dans un atelier on commence par le titre. (CDF)

3 Sur l'entrisme

L'association peut être noyauté par des adhérents alors que le conseil des sages non. Mais du coup cela empêche la démocratie directe et c'est pas très démocratique. (TB)

Comment se fait la désignation du conseil des sages ? L'idée de Michel qu'il y ait une partie non démocratique est intéressante car les partis sont fragiles. Ils peuvent laisser progresser des personnes très investies qui le moment venu imposeront leur idées par exemple pour le nucléaire. (EC)

Si cela arrive tu fermes la structure en mettant les intelligents et les impliqués en dehors de la structure et tu en crée un autre à côté. (TB)

Attention car dans ce cas tout le capital médiatique de réseau de connaissance s'évanouit. L'idée d'un conseil (des sages ou de surveillance) est bien mais il faut lui donner un pouvoir. (EC)

Le droit de veto alors (MS). Oui c'est cela (EC). Il faut donner le pouvoir de corriger le noyautage éventuel.

C'est un peu sous entendu dans le fait qu'il y a un droit de veto sur les orientations qui seraient pas décroissantes (MS). D'accord mais il faut l'écrire. (EC)

4 Conseil de surveillance

Et tu pourrais en dire plus sur le conseil de surveillance CS ? (CDF)

Le CS est désigné en AG parmi l'ensemble des adhérents volontaires et par tirage au sort (TAS), du coup cela peut être n'importe qui (MS). Tirage au sort parmi les volontaires ou tout court? (VB). TAS mais il faut être volontaire quand même. Par exemple s'il t'en faut 5 tu en tires 10 au sort et dès que tu atteins 5 c'est bon. (MS)

Pour le conseil des sages quel serait le mode de composition? Par cooptation (MS) et Gérard est volontaire pour être au conseil des sages.

Pour le CS (conseil de surveillance), les membres sont désignés par TAS parmi des volontaires, ils disposent d'un droit de véto mais c'est pas eux qui l'ont directement, il faut qu'ils convoquent un jury d'adhérents. Comment se déclenche la procédure? Dès que tu as une saisine par 3 adhérents ou un quorum défini par un règlement intérieur.

Les membres du CS sont tirés au sort pour un an en AG, mais c'est pas eux qui vont trancher les différents potentiels. Ils convoquent un jury citoyen, ils voient qu'il y a un problème avec une saisine par 3 adhérents minimum et ils convoquent ou pas un jury de 6 7 - 10 11 adhérents maxi pour trancher la question posée par les 3 adhérents. Le jury a une semaine ou 15 jours pour se décider et il rend son avis.

Il s'appelle surveillance pour surveiller le bureau politique s'il prend des chemins contraires aux adhérents.

Pourquoi y a t il 2 étages (Jury et CS)? (VB). Pour diviser le pouvoir. (MS)

Plutôt qu'il soit une simple boîte aux lettres ne faudrait-il pas qu'il constitue ou anime le débat comme le fait par exemple un président de jury d'assises? Pour qu'une décision soient éclairée il faut un débat contradictoire sur les 2 positions. L'animation de ce débat peut être assuré par le CS mais il faut le dire comme il faut dire que la décision est prise par le jury d'adhérents TAS. (VB)

Court débat contradictoire pour savoir si la saisine du CS a un caractère automatique ou s'il doit valider l'intérêt de la saisine, pour savoir s'il peut s'opposer à la saisine ou pas. Déranger les adhérents pour des questions inutiles est un problème mais assujettir la convocation d'un jury à une validation d'intérêt - avec possibilité d'être débouté - en est un plus grand pour certains.

Il existe un garde fou dans la mesure où le CS est tiré au sort lui même chaque année (MS). Le CS aurait un rôle de filtre pour justement ne pas mobiliser des jurys militants trop souvent (MS). Sachant que la requête peut être proposée plusieurs fois (et donc avec des jury différents) et que le CS est désigné pour un an, la recevabilité de la plainte ne serait différée que d'un an, en cas d'avis de non recevabilité arbitraire.

Les gens tirés au sort il faut pas trop les charger de travail et il faut les

renouveler fréquemment, tous les ans minimum. (MS)

Décroissance élection : en attendant un site EPPOC c'est décroissance-élections qui fait le travail. Celui qui gère le site décroissance-élections dit qu'il est surtout consacré aux élections et donc hésite à communiquer en dehors de ce cadre. (MS)

Décroissance-élections est un outil commun. Cela sonne bien (MS). Ça permet à d'autres initiatives décroissantes d'avoir un lieu d'exposition (VB). C'est un point de convergences entre différentes sensibilités décroissantes (VB). C'est une coquille vide qui peut être portée par une association mais pas de manière certaine. Il s'agit d'un site internet payé par le PPLD qui de mémoire avait proposé à EPOC de le reprendre il y a 5 ou 6 ans, mais personne à l'époque n'avait envie de s'occuper d'un site dédié uniquement aux élections (MS).

Maintenant qu'il y a une orientation et que les décroissants sont divisés peut être est-ce différent ? Mais ce serait contradictoire de faire des guerres avec d'autres décroissants sur un site qui s'appelle décroissance élections.

C'est une possibilité de lui laisser vivre sa vie plutôt que d'y faire la guerre (TB) en se donnant la possibilité de faire deux listes électorales simultanées celle d'EPPOC et celle(s) de décroissance-élections qui continuerait mais le risque que ce dernier soit repris par les va t'en guerre (MS) existe.

De toute façon les gens qui ont envie de faire une 2° ou 3° liste n'ont pas besoin à priori du site de décroissance élection pour le faire. La coquille vide pourrait être reprise par les va t'en guerre mais est ce un sujet d'actualité ? (TB)

5 Désignation du conseil des sages

Une proposition serait de faire une cooptation parmi des membres fondateurs qui adhèrent à une charte Paix et Décroissance (MS). Si on craint un entrisme c'est plus prudent. La cooptation peut faire « entre soi » (TB). D'où l'intérêt de pas lui donner trop de pouvoir (MS). Si on veut pas que le truc parte en vrille, il faut un truc sans trop de pouvoir (MS). Il aurait un droit de veto sur l'orientation et les valeurs mais pas plus.

L'orientation et les valeurs seraient précisées dans l'objet de l'association qui reste à développer et qui pourrait énoncer « on est pacifiste, antinucléaire, etc ». Le conseil des sages en serait le gardien (MS) avec un droit de veto si quelqu'un veut faire du nucléaire par exemple. Un peu comme un conseil constitutionnel.

Comme le bureau politique et les autres instances savent qu'il y a un conseil des sages ça peut les bloquer si ça correspond pas. Cela peut être dis-

suasif et du coup limiter les recours et les écarts par rapport à la charte. C'est le bureau politique qui travaille habituellement, et le conseil de surveillance plus rarement. Le conseil des sages quant à lui travaille peu mais le mérite bien car ils sont les fondateurs. (MS)

Les membres du conseil des sages pourraient-ils faire des propositions (VB)? Pour cela il rentre dans le bureau politique ou attend le TAS du conseil de surveillance et des jurys (MS), ou provoque un RIM. Pourrait-il être dans les 2? (TB). Pas interdit (MS). On pourrait alors cumuler des fonctions et faire passer plus facilement des idées décalées (TB) comme le nucléaire. Mais le risque est limité puisque cela serait inscrit dans l'objet et que les sages changent peu. (MS)

Les membres du conseil des sages ne devraient pas être au bureau cela devrait être exclusif. Il y aura des gens qui n'ont pas le temps de bosser mais qui voudront être au conseil des sages. Moi par exemple je veux bien y être (TB) car je veux pas trop travailler.

Il faudrait pas que cela soit trop bloquant non plus, par exemple si un membre fondateur veut se remettre à travailler. (MS)

C'est peut être peu pertinent cette histoire de quorum de femme (MS). Personnellement, je vois pas trop l'intérêt (VB). L'adhésion serait à préciser (VB). Est-ce une cotisation?

6 Quels projets et quelles actions ?

Va-t on aller au fond, c'est à dire que va faire l'association (PH)? Va-t on bavasser sur la décroissance et la post-croissance ou va-t il y a avoir des choses de faites (PH)?

Ah ça c'est l'objet ; pour l'instant c'est une coquille et des gens vont bosser pour donner l'orientation. Je suis d'accord c'est un peu perdre du temps que de faire la coquille qui ne fera des statuts que l'année prochaine, et seulement s'il y en a qui bossent. (MS)

Est ce qu'il a une discussion sur qu'est ce qu'on fait ou est ce que l'on reste sur la structure (PH)? Quelles actions militantes l'asso va-t elle conduire? (PH). Lorsque tu dis « actions militantes » tu penses élections ou journée d'échange comme aujourd'hui? (VB). Ni l'un ni l'autre. Je pense à l'appel (à la paix) on était 3 à faire des actions, militer distribuer des tracts. (PH).

Pour ça il faut une orientation (MS). Sur le fond je pense qu'il faudrait un côté plus militant (PH). Tout cela y a pas besoin de le mettre dans les statuts (TB). Justement je pose la question avant que l'on s'en aille de savoir si on va avoir une discussion sur le fond. Si on dit on va juste s'astiquer avec les statuts moi je les oublies tout de suite. (PH).

On peut discuter là maintenant de l'objet de l'association EPPOC, ce que l'on met dedans, les élections, les actions militantes, etc. Définir l'objet comme dire qu'on est antinucléaire, pacifistes tout ces trucs sont à définir, à discuter. (MS)

Si vous êtes d'accord sur le principe du CS et des jurys d'adhérents en aval, avec en amont le RIM on y va comme cela. Le conseil de sages joue un rôle de gardien et le bureau travaille.

Est ce qu'il faut absolument un conseil de surveillance? Oui ou non, ça se discute. Peu importe... le principal est de pouvoir lancer un RIM. Qu'il y ait des gardes fous mais pas trop. Après c'est affaire de dosage (TB). C'est le principe qui compte, en aval de surveillance et en amont de RIC, qui apparemment n'existe pas dans les autres organisations. (MS)

Au moins comme cela, si jamais on grossit on aura prévu un truc pour que ça parte pas en sucette. Et en même temps il faut que cela soit démocratique et un peu novateur. (MS)

On partirait donc à faire les statuts avec les 2 principes et l'objet à préciser. Le fait d'être pacifiste antinucléaire dans les statuts peut apparaître de manière laconique tout en étant clair (MS). Par rapport à Décroissance-élections l'idée serait de garder un continuum, un historique, une culture électorale.

Il faudrait définir une ligne rouge dans l'objet pour ne plus subir des attaques lepesantesques. Dire nous ne sommes pas racistes, nous ne sommes pas xénophobes, au moins ce serait clair (FZ). Dans l'objet je suis pour rester sobre. Si on fait beaucoup d'alinéas il y aura toujours moyen nous critiquer. (TB)

D'ici la rédaction des statuts si quelqu'un veut se coller à la réalisation d'un site web. (MS)

Fin de l'atelier vers 16 h